



COMITE DU PUY-DE-DOME DE BASKET-BALL

Association n° W632001116 - SIRET : 414 230 227 000 12 - Code NAF / APE 9312 Z
RIB 15 589 63610 05 52 30 180 40

COMPTE RENDU DE REUNION

Bureau Directeur du mardi 3 mai 2016

Etaient Présent(e)s : NIVELON Gérald, Président

BESSON Dominique, BOUAZIZ Marcel, CIPIERE Julien, FILLEUX Jo, JACOB Christophe, MESTRE Philippe, SERRE Jean-Paul, BESTOSO Franck (invité)

Excusé(e)s : CHATAING Brigitte, DILDARIAN Jean-Claude, MANIEL Cyril, MICHOT Olivier



63, Avenue Barbier Daubrée
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 92 48 54

<http://www.basket63.com>

Courriel : contact@basket63.com



web

1. Avis du comité sur les CTC 2016-2017

G. NIVELON

- **CTC Chappes Ennezat**

Gérald NIVELON informe que la CTC Chappes Ennezat ne sera pas reconduite pour la saison prochaine mais que les clubs continueront à collaborer ensemble.

- **CTC ASM SCBF SCBA USB**

Les présidents des 4 clubs concernés sont invités à présenter leur projet et à répondre aux questions des membres du bureau directeur.

Diverses interrogations de la part des membres du Bureau Directeur, notamment en ce qui concerne l'entrée de l'US BEAUMONT dans la CTC et l'impact potentiel sur le projet de formation de la branche masculine. Le Président de l'US BEAUMONT, suivi par le Président de l'ASM et du SCBA, indique aux membres du Bureau qu'en cas de difficultés, les dispositions seront prises pour préserver le projet masculin ASM-SCBA en priorité par rapport au développement des équipes masculines en nom propre de l'US BEAUMONT.

Le Bureau Directeur prend acte de cette position.

Le projet est soumis au vote.

Avis favorable : 4 voix – Avis réservé : 2 voix - Avis défavorable : 0 voix

Le Comité émet un avis favorable au projet de cette CTC.

Dominique BESSON et Philippe MESTRE n'ont pas pris part au vote.

- **CTC Nord Clermont**

Les membres prennent connaissance du projet des clubs de l'A.S. MARECHAT RIOM et du Combronde B.C.

Le projet est soumis au vote.

Avis favorable : 4 voix – Avis réservé : 2 voix - Avis défavorable : 0 voix

Le Comité émet un avis favorable au projet de cette CTC.

Jo FILLEUX et Marcel BOUAZIZ n'ont pas pris part au vote.

- **CTC Nohanent Blanzat Chateaugay**

Les membres prennent connaissance du projet des clubs de Nohanent P.V., du F.R. Blanzat et de l'A.S. Chateaugay.

Le projet est soumis au vote.

Avis favorable : 1 voix – Avis réservé : 5 voix - Avis défavorable : 2 voix

Le Comité émet un avis réservé au projet de cette CTC.

Réserve émise sur la rapidité du montage du projet et la nécessité de poursuivre l'accompagnement par le Comité afin de finaliser le projet.

- **CTC Durtol Sayat**

Les membres prennent connaissance du projet des clubs du B.C. Durtol et de l'U.S. Sayat.

Le projet est soumis au vote.

Avis favorable : 3 voix – Avis réservé : 5 voix - Avis défavorable : 0 voix
Le Comité émet un avis réservé au projet de cette CTC.

Réserve émise sur la rapidité du montage du projet et la nécessité de poursuivre l'accompagnement par le Comité afin de finaliser le projet.

- **CTC bassin Vichyssois**

Les membres prennent connaissance du projet des clubs de la J.A Vichy, de l'A.S. Saint Priest Bramfant et du Scac Cusset.

Le projet est soumis au vote.

Avis favorable : 8 voix – Avis réservé : 0 voix - Avis défavorable : 0 voix
Le Comité émet un avis favorable au projet de cette CTC.

Les membres du bureau directeur indiquent qu'il serait souhaitable de modifier le calendrier de validation des CTC afin que les clubs présentent des projets plus aboutis et non réalisés dans « l'urgence » de la fin de saison.

2. Pôle Financier

JP.SERRE


- **Situation financière du club de Mozac Volvic Basket**

Suite à la demande du club en date du 12 octobre 2015 de reporter le paiement de la provision estimé à 6 000€, le bureau directeur avait accordé un report de l'échéance au 30 avril 2016. Le club sollicite à nouveau le Comité pour reporter cette échéance afin de disposer d'une trésorerie suffisante pour terminer la saison.

Le bureau directeur décide :

- de demander le paiement d'une première échéance au 24 juin 2016 d'environ 2000€ en garantie de paiement du tiers des sommes dûes.
- de demander un bilan comptable arrêté au 30 avril 2016
- d'étudier la date de la prochaine échéance (reste à payer) au prochain bureau directeur du 23 mai 2016 avec les éléments complémentaires qui seront fournis par le club
- de recevoir le Président et le Trésorier lors du Bureau Directeur du 23 mai prochain.

La séance est levée à 22h.



NIVELON Gérald
Président du Comité



CIPIERE Julien
Secrétaire de séance